

sont approchés de la table sainte avec un recueillement et une piété admirables. Dans les mêmes rangs se trouvoient confondus des hommes de toutes les classes de la société. Cette communion générale, préparée par des instructions suivies chaque soir par un concours immense d'hommes seuls, est une bénédiction signalée de Dieu sur la paroisse de Genève ; il faudroit remonter à trois cents ans pour voir réunis à Genève sept cents hommes catholiques recevant la sainte communion. Et aujourd'hui, au milieu des âpres et intolérantes manœuvres de l'Union protestante, c'est un événement qui exprime l'union, et la fermeté des catholiques, leur attachement à leurs prêtres et à leur nouvel évêque qui est toujours l'âme de la paroisse.

Le seconde communion générale des hommes aura lieu dimanche prochain pour les paroissiens qui n'ont pu jusqu'ici approcher du tribunal de la pénitence et de la table sainte.

Il n'est pas possible que tout Genève ne constate pas d'une manière palpable la nécessité d'une église plus vaste pour les catholiques. Le jour de l'Épique, plusieurs centaines d'hommes catholiques ont entendu la messe sur la place publique, plusieurs centaines de femmes ont été privées du bonheur de l'entendre. Aux vêpres de trois heures les femmes seules ont été admises, et l'église étoit comble ; aux vêpres de sept heures pour les hommes seuls, on a dû livrer le chœur aux fidèles qui ne trouvaient plus de places dans la nef.

Ami de la Religion.

PRUSSE.

— Sous la date du 24 octobre 1845, le roi de Prusse a émis un ordre du Cabinet assez plaisamment daté de *Sans-Souci*, par lequel il prescrit de ne nommer aux emplois de surintendants que des ecclésiastiques qui se sont placés sur le terrain de l'Église et qui n'ont pas abjuré les fondamentaux de la foi chrétienne. On a tenu secret, pendant six mois entiers, ce rescrit royal, que publie la *Gazette ecclésiastique universelle de Berlin*, afin de laisser l'esprit public se préparer à un acte de vigueur aussi extraordinaire que celui qui exclut des honneurs et des profits de l'épiscopat protestant, dit évangélique, de ministres qui, à raison de leur abjuration de la divinité et même de la personnalité du Christ, ne peuvent plus appartenir à la communauté chrétienne.

NOUVELLES POLITIQUES

FRANCE.

— Le *Journal des Débats* rend ainsi compte des fêtes qui ont eu lieu hier à l'occasion de la fête du Roi :

La fête du Roi a été célébrée aujourd'hui avec la solennité accoutumée.

Ce matin, des distributions de secours ont été faites aux indigents dans les douze mairies de Paris, par les soins des autorités municipales.

A huit heures, des messes solennelles suivies de *Te Deum* ont été célébrées dans toutes les églises, et des offices ont eu lieu dans les temples protestants et israélites.

Partout la foule affluait à ces pieuses solennités. Chacun avait à cœur de rendre grâces à Dieu de la récente et toute providentielle conservation des jours du Roi et de marquer la part qu'il prenait à cet événement, dont l'impression ne s'est pas encore effacée.

Les gardes nationales assistaient au service divin. Dans plusieurs églises les musiques des légions s'étaient jointes aux maîtrises et aux musiques ordinaires.

A dix heures les réceptions ont commencé aux Tuileries. On sait que Mgr. l'archevêque de Paris a été reçu hier, dans l'après-midi.

Le corps des officiers de la garde nationale et de la garnison, qui s'est, comme à l'ordinaire, réuni dans la grande galerie du Louvre, a été reçu à deux heures par le Roi.

Le corps diplomatique a été reçu à quatre heures.

A sept heures et demie le Roi, entouré de sa famille et tenant le comte de Paris par la main, a paru au balcon du pavillon de l'Horloge ; la foule était compacte et remplissait toute l'étendue du jardin. Il a été accueilli par les plus chaleureuses et les plus sympathiques acclamations, par une émotion et un enthousiasme sincère et profondément sentis. Il ne s'est retiré qu'à la fin du concert, qui a commencé et fini par le *Musicien*. Ibrahim-Pacha était à côté de lui ; il avait assisté aux réceptions dans la salle du Trône.

— Aujourd'hui, à deux heures, Ibrahim Pacha a visité le Palais-de-Justice. La nouvelle, bientôt répandue de cette visite, avait attiré aux abords du Palais une foule considérable ; Ibrahim-Pacha est arrivé dans l'un des équipages de la Cour précédé d'un piquet. Il avait près de lui son fils, qui depuis un an habite Paris et fréquente nos écoles, et M. le colonel Thierry, aide-de-camp de M. le duc de Montpensier. Une seconde voiture renfermait les personnes de sa suite. Les illustres visiteurs sont entrés d'abord à l'audience de la Cour d'assises ; on jugeait une accusation de complicité de faux reprochée à un jeune homme de 18 ans. Des sièges avaient été disposés pour le prince et sa suite.

— Ibrahim-Pacha a paru prendre le plus vif intérêt aux débats ; son fils, placé derrière lui, lui donnait des explications sur l'administration et les formes de la justice. Après le résumé de M. le président, les princes se sont retirés et ont parcouru ensuite les autres parties du Palais. La plupart des audiences étant fermées, S. A. R. a ensuite visité la Sainte-Chappelle, dont la restauration s'achève maintenant.

— Le ministre de la marine vient de recevoir de M. le capitaine du vaisseau Bérard, commandant la corvette le *Rhin* et la station de la Nouvelle-Zélande, un rapport détaillé sur les parages qu'il a visités.

Parti à la recherche du capitaine, du chirurgien et des onze matelots du baleinier français l'*Angéline*, le commandant Bérard a acquis la certitude qu'ils avaient été massacrés par les naturels de Cayenne (Calleleup).

« Pour venger ces massacres, le commandant Bérard a débarqué, et, après avoir mis en fuite les naturels, qui ont perdu dans cette affaire six hommes tués, il a détruit les cases des indigènes.

« Au milieu de tous ces débris, d'après le même rapport, on a trouvé un grand nombre d'objets qui avaient appartenu aux baleiniers de l'*Angéline*, des vêtements entiers et des lambeaux, un bouton des équipages le linge enfilé comme pour être porté au cou.

« On a recueilli, en outre, une ligne de pêche pour la baleine. Quantité de morceaux de bordages de baleinière, des bouts de tiges de harpon arrangés en ciseau, une spalla marquée L ; P., qui fut prise à un naturel tué, qui s'en servait comme arme, un vieil outil de tonnelier, etc. On a remarqué encore des semelles de bottes fines françaises, qui ont appartenu indubitablement à M. Hyerne.

« Il faut remarquer, ce châtiment a eu lieu huit mois après le crime commis, et si l'on fait attention aux distances et aux difficultés des communications, on rendra justice à l'activité que la marine déploie dans la protection qu'elle exerce à l'égard des navires du commerce. »

ANGLETERRE.

— Le *Standard* s'occupe avec intérêt du bill présenté par le lord chancelier à la chambre haute, tendant à abroger les anciennes lois adoptées contre les catholiques, les juifs, et les dissidens. Ce journal donne la copie des questions soumises à la sagacité des juges par l'évêque d'Exeter, et les discute : « L'évêque d'Exeter a soumis aux juges des cours de Westminster, dont l'opinion est souveraine en matière de légalité, diverses questions que nous résumerons ainsi ; n'est-ce point un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, de nier méchamment et de propos délibéré la suprématie de la reine et de soutenir l'autorité et la juridiction dans ce royaume, du pape ou de tout autre prince étranger ? n'est-ce pas un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, que d'introduire ou de mettre à exécution dans le royaume des bulles ou autres documents superstitieux émanés du siège de Rome ?

« Il est évident que les anciens décrets de la reine Elizabeth n'ayant pas été abrogés, la réponse des juges ne peut qu'être affirmative, mais en tous cas cette réponse ne pourra servir d'arme bien puissante contre le bill proposé, car personne ne nie l'existence de ces décrets ; mais ce que veulent les partisans de l'abrogation, c'est de faire disparaître du livre des lois anglaises des dispositions qui jurent avec l'esprit du siècle actuel. »

M. O'Connell, dit le *Morning Chronicle*, vient d'adresser à lord John Russell une lettre concernant les affaires de l'Irlande, qui a beaucoup d'importance, parce qu'elle a pour objet de prévenir une scission entre les membres Irlandais et John Russell.

« Il s'agit de la loi des pauvres et des rapports des propriétaires avec leurs fermiers. Pour donner des garanties à la vie et à la propriété de sujets de la reine en Irlande, il faudrait concilier les intérêts des fermiers avec ceux des propriétaires.

« En ce qui concerne la position des pauvres d'Irlande, l'honorable membre engage lord John Russell à ne pas adopter les théories de M. Poulett Scrope (M. Poulett Scrope a adressé à lord John Russell une lettre dans laquelle il expose une théorie sur la loi des pauvres d'Irlande.) Si la loi des pauvres a éprouvé des difficultés dans son application en Angleterre, où le peuple ne manque pas de travail, quels obstacles ne rencontrera-t-elle pas en Irlande, où le paysan est mal nourri, mal vêtu, mal payé, ne boit que de l'eau ? Comment combiner les secours de manière à ne pas rendre préférable la condition du pauvre à celle de l'homme indépendant, et comment veut-on que l'Irlande appauvrie soutienne toute sa population de pauvres ?

« Si ce moyen est tenté, il n'y aura plus ni propriétés ni société en Irlande. Pourquoi ne pas épuiser toutes les autres mesures avant d'arriver à cette dernière ? Pourquoi ne pas donner des garanties aux tenanciers ? Pourquoi ne pas frapper d'une taxe les absents ? Pourquoi ne pas consulter les Irlandais sur la détresse de l'Irlande ?

« Le seul moyen de relever l'Angleterre du fardeau des pauvres d'Irlande, c'est de faire circuler les capitaux en Irlande pour ranimer et vivifier l'industrie ; mais si on adopte le système de taxer la pauvreté pour soutenir la pauvreté, alors le paupérisme irlandais inondera l'Angleterre, non comme un torrent, mais comme un déluge. »

ESPAGNE.

— Les journaux de Madrid du 11 avril annoncent que le général Iriarte a franchi la frontière du Portugal près de Mombuey, sur la route de Benavente, à la tête d'une troupe de 150 hommes à cheval, la plupart contrebandiers et douaniers. Le général Iriarte a été, sous la régence d'Espartero, inspecteur-général des carabiniers, troupe d'élite destinée au service des douanes. On annonce aussi un *pronunciamento* proclamé dans la ville de Zamora par un bataillon de la ligue et quelques étudiants de cette ville : Zamora est située sur les frontières du Portugal, dans l'ancien royaume de Léon. Ces mouvements ont eu lieu lorsqu'on ignorait encore la chute du ministère Narvaez et l'avènement au pouvoir de M. Isturitz, dont la nomination avait été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les hommes.